

COMPTE RENDU de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 15 septembre 2015 à 9h30 à laquelle les personnes suivantes étaient :

Présentes :

Membres :

Julie Bouchard (SPVM, PDQ 24)

Céline Forget

Jacqueline Gremaud

Marie-Josée Nobert

Edison Ramirez

Stéphane Robitaille (SIM)

Invitée :

Marie-Pierre Boucher (SPVM, PDQ 24)

Sophie Laberge

Absente :

Hadi Hakim

La réunion débute à 9h38.

1. Adoption de l'ordre du jour

a) Adoption de l'ordre du jour

- Les membres recommandent l'adoption de l'ordre du jour.

2. Suivi des dossiers

a) Document préparé par le PDQ numéro 24 sur une proposition de corridors scolaires

- Les membres du Comité recommandent :
 - que les trajets prévus pour «Trottibus» ne soient pas intégrés dans les trajets de corridors scolaires ;
 - que le plan des corridors scolaires soit mis à jour ;
 - qu'une évaluation du nombre d'enseignes et des coûts reliés à l'achat et l'installation de celles-ci soit réalisée ;
 - que le plan finalisé soit déposé au Conseil d'Arrondissement.

b) Demande relative à la vitesse sur l'avenue Wiseman près de la piscine J. F. Kennedy

- Les membres du Comité constatent que les relevés de la circulation effectués ne permettent pas de conclure à une vitesse excessive.

c) Relevés de la circulation sur le boulevard Saint-Joseph

- Suite à l'analyse des relevés demandés en lien avec le dossier d'étude de l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de l'avenue Querbes, les membres du Comité constatent qu'il n'y a pas de vitesse excessive entre les avenues McNider et de l'Épée à l'approche des arrêts obligatoires en directions Est et Ouest.
- Par ailleurs, les membres mentionnent que leur recommandation formulée lors de la réunion tenue le 18 août 2015 soit, « *que du mobilier urbain permettant l'installation d'enseignes indiquant l'arrêt obligatoire soit installé au centre de la chaussée sur le boulevard Saint-Joseph à l'intersection de l'avenue Querbes* », devrait améliorer considérablement la sécurité à cette intersection.

3. Nouveau dossier

a) Demande relative à la réglementation existante des bicyclettes sur les trottoirs

- Il est mentionné aux membres du Comité qu'une bicyclette ne peut circuler sur le trottoir selon l'article 492.1. du *Code de la Sécurité Routière (CSR)* qui se lit comme suit : « *Le conducteur d'une motocyclette, d'un cyclomoteur ou d'une bicyclette ne peut circuler sur un trottoir sauf en cas de nécessité ou à moins que la signalisation ne le prescrive.* » 1987, c. 94, a. 64.

- b) Demande relative à un marquage pour délimiter l'entrée charretière sise entre les adresses 460 et 470, avenue Wiseman
- Les membres du Comité ne recommandent pas un marquage tel que demandé, mais plutôt d'appeler le service de Police au 514 280 2222 afin qu'il sévisse envers les contrevenants qui empiètent sur l'entrée charretière du résident.
- c) Demande relative à la modification des feux de circulation pour automobilistes, piétons et cyclistes à l'intersection du chemin de la Côte-Ste-Catherine et de l'avenue Vincent d'Indy
- Les membres du Comité reconnaissent que cette intersection problématique génère certains conflits entre les automobilistes, les cyclistes et les piétons.
 - Les membres du Comité recommandent :
 - qu'un bref rapport résumant la situation soit réalisé conjointement par les services de Police et de la Sécurité publique ;
 - que ce bref rapport soit soumis au Chef de division - sécurité et aménagement du réseau artériel de la Direction des transports afin qu'une évaluation des conflits et une proposition pour améliorer la convivialité des mouvements entre les automobilistes, les cyclistes et les piétons à cette intersection soit produite.
- d) Reconstruction de Manseau et Outremont et réaménagement de Wiseman par la Ville centre en vue du développement sur l'ancienne cour de triage
- Les membres du Comité recommandent que l'aménagement des voies de circulation de ce lot tienne compte de la présence du parc, de la pataugeoire et de la piscine qui génèrent une affluence élevée de piétons, de considérer et respecter le caractère résidentiel de ce quartier ;
 - Par ailleurs, le chef de division des Études techniques suggère la présence de saillies à l'intersection St-Cyril et Outremont, compte tenu de l'intersection en T, du volume de véhicule qui augmentera avec le prolongement de la rue et de la présence importante de piétons qui se dirigent vers l'accès à la piscine.
- e) Révision de la politique de vignettes et des permis temporaires
- Les membres du Comité recommandent que le projet de la politique de vignettes soit soumis au Conseil d'Arrondissement afin d'être entériné.

La réunion prend fin à 12h33

La prochaine réunion est prévue le 20 octobre 2015 à 9h30.